



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 19 MAI 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement
économique, relation avec le milieu et vie communautaire

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseiller, Monsieur Michel Gagnon, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13366/22-05-19
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13367/22-05-19
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 11 MAI 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 11 mai 2022, une
copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 mai 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 mai 2022 soit approuvé.

CE-13368/22-05-19

ITEM 5.1

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT N°2 – ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SERVICE DE POLICE POUR L'ANNÉE 2021 – 2021-BS-015

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution CM-12706/21-03-15, a autorisé l'achat des vêtements pour le Service de police pour l'année 2021 aux plus bas soumissionnaires conformes soient, « Martin & Lévesque inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 33 018,98 \$, incluant les taxes et « Centre du travailleur F.H. inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 11 375,78 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution CE-13230/22-03-10, a autorisé la redistribution des montants totaux alloués aux fournisseurs, résultant en un montant total de 30 621,32 \$, incluant les taxes, pour « Martin & Lévesque inc. » et de 13 773,44 \$, incluant les taxes, pour « Centre du travailleur F.H. inc. »;

ATTENDU QUE le paiement des factures suivantes, totalisant 5 834,09 \$ incluant les taxes, nécessite une augmentation de la valeur du contrat pour « Centre du travailleur F.H. » :

- INV5911 1 801,01 \$
- INV6414 869,88 \$
- INV6415 1 186,20 \$
- INV6416 1 977,00 \$;

ATTENDU QUE le paiement des factures suivantes nécessite une augmentation de la valeur du contrat pour « Martin & Lévesque. Inc ». :

- 2172379
- 2167195

ATTENDU la recommandation de messieurs Philippe Roques, coordonnateur à la gestion des biens et de la flotte automobile, et Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 27 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la demande de modification à l'envergure d'un contrat n° 2 relative à l'achat de vêtements pour le Service de police pour l'année 2021, et autorise les dépenses supplémentaires selon la redistribution suivante :**

Nom du fournisseur	Montant total (taxes incluses)
Centre du travailleur F.H. inc.	19 157,53 \$
Martin & Lévesque inc.	33 431,04 \$

CE-13369/22-05-19

ITEM 5.2

CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002

ATTENDU QUE monsieur Pierre Desjardins a demandé un permis de lotissement (n° 2022-50002) afin de créer les lots 6 488 397 à 6 488 399 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par François Sylvain, arpenteur-géomètre, sous sa minute 467, dossier numéro 10324, en date du 2 décembre 2021, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la localisation de cette opération cadastrale est montrée sur le plan joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de trois (3) lots vacants voués à être construits;

ATTENDU QUE le lot 4 116 666 a fait l'objet de la demande d'opération cadastrale 2007-0112, et était auparavant connu sous le numéro de lot 2 351 453;

ATTENDU QUE le lot 2 351 453 était, avant la rénovation cadastrale, une partie du lot 116. Lors de la rénovation cadastrale, cette partie de lot s'est vue attribuer un numéro de lot distinct;

ATTENDU QUE le lot 4 116 666 a été créé lors de l'opération cadastrale 2007-0112 dans le but de séparer une station de pompage appartenant à la Ville du reste du lot ;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'a pas été acquittée dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2007-0112;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 53 du règlement sur le lotissement numéro 0310-000, le comité exécutif doit se prononcer quant à la cession pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 54 du règlement précité, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser doit correspondre à 10 % de la superficie ou de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet d'opération cadastrale du terrain;

ATTENDU QUE la superficie de la présente opération cadastrale assujettie à la cession pour les fins de parcs et de terrains de jeux est de 45 030,4 mètres carrés, le tout tel que présenté sur le document intitulé « calcul de cession de parcs et de terrains de jeux » joint à l'annexe 3;

ATTENDU QUE la contribution en argent représente un montant de 235 273,20 \$;

ATTENDU la recommandation de madame Rachel Desilets-Comeau, chef de la Division planification et de la réglementation, et monsieur Aurélien Borie, urbaniste, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

La Ville accepte la contrepartie en argent dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2022-50002, pour la contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels relative à la création des lots 6 488 397 à 6 488 399 du cadastre du Québec, représentant un montant de 235 273,20 \$. Le détail est présenté au document intitulé « Calcul de cession de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » joint à la présente résolution.

CE-13370/22-05-19

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – FEUX D’ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE 2022

ATTENDU QUE le Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social désire retenir les services d’un fournisseur qui prendra en charge la réalisation du spectacle de feux d’artifice dans le cadre des festivités de la Fête nationale;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social détient une enveloppe budgétaire de 25 000 \$, plus les taxes, pour la réalisation de ce contrat;

ATTENDU QUE la Division des achats et de la gestion de l’inventaire a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour la réalisation de ce contrat, soit :

- Royal Pyrotechnie
- GFA PYRO

ATTENDU QUE suite à l’analyse des propositions reçues par le Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, les propositions reçues provenant des deux soumissionnaires sont sensiblement équivalentes;

ATTENDU QUE pour déterminer le soumissionnaire retenu pour ce contrat, un tirage au sort a eu lieu dans les bureaux de la Ville par le chef de la Division des achats et de la gestion de l’inventaire ainsi que deux témoins;

ATTENDU QUE, suite au tirage au sort, le soumissionnaire retenu pour ce contrat est « GFA Pyro » pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation de madame Maude Tessier, chef de la Division de la logistique, de la culture et des événements, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 28 avril 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Ville octroie le contrat pour les feux d’artifices de la Fête nationale, à « GFA Pyro – Concepts Fiatlux inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 28 743,75 \$, taxes incluses.**
- 2.- Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

CE-13371/22-05-19

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – SONORISATION, ÉCLAIRAGE, TOURNAGE ET DIFFUSION VIDÉO POUR LA FÊTE NATIONALE 2022 (2022-BS-122)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une mise en concurrence par le biais de la procédure de demande de prix pour la sonorisation, l’éclairage, le tournage et la diffusion vidéo pour la Fête nationale 2022;

ATTENDU QUE l’estimation des coûts préparée par madame Maude Tessier, chef de la Division logistique, culture et événements, du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, avant la période d’appel d’offres, est d’environ 22 995 \$, incluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les soumissionnaires à qui un prix fut demandé sont les suivants :

- APL Multimédia
- Le Groupe Nord-Scène inc.
- Solotech inc.

ATTENDU QUE la seule offre reçue au Service des approvisionnements est la suivante :

		MONTANT SOUMISSIONNÉ (taxes incluses)	
Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Option A	Option B
Le Groupe Nord-Scène inc.	oui	33 917,63 \$	49 726,69 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de madame Maude Tessier, chef de la Division de la logistique, de la culture et des événements, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 2 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour la sonorisation, l'éclairage, le tournage et la diffusion vidéo pour la Fête nationale 2022 à « Le Groupe Nord-Scène inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 33 917,63 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

CE-13372/22-05-19
ITEM 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE CASIERS POUR HABITS DE COMBAT

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour l'achat de casiers pour habits de combat;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts d'achat, préparée par monsieur Patrice Brunelle du Service de la sécurité incendie, avant la période d'appel d'offres, est d'environ 79 647,78 \$, incluant les taxes.

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Le Groupe TRESK inc.
- Multi-Industriel A.D. Ltée
- Pedlex

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement a procédé à l'ouverture, le 24 mars 2022, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé après analyse (taxes incluses)
Le Groupe TRESK inc.	Oui	89 572,42 \$	
Multi-Industriel A.D. Ltée	Oui	98 283,01 \$	98 283,09 \$
Pedlex	Oui	101 171,51 \$	

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de messieurs Patrice Brunelle, chef aux opérations logistiques et administration, et Martin Galarneau, directeur du Service de la sécurité incendie, datée du 2 mai 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Ville autorise l'achat de casiers pour habits de combats pour la caserne Centre et Est, auprès de « Le Groupe TESK inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 89 572,42 \$, taxes incluses.**
- 2.- **La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.**
- 3.- **Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

CE-13373/22-05-19

ITEM 6.4

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE PROFESSIONNELS POUR UN MANDAT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2025 – 2022-020-HP

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour les services professionnels pour un mandat de planification stratégique 2023-2025;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts préparée par madame Nadine Bélanger, chef de la Division en gestion contractuelle et appels d'offres, avant la période d'appel d'offres, est d'environ 67 000 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Espace Stratégies inc.
- Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. (RCGT)
- Groupe conseil Stratexec inc.

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville a procédé, le 2 mai 2022, à l'ouverture de la seule soumission reçue :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. (RCGT)	Oui	51 738,75

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise « Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. (RCGT) » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Danny W. Paterson, directeur général adjoint – sécurité publique et services institutionnels, datée du 10 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- Conformément à son *Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle*, la Ville octroie le contrat pour les services professionnels pour un mandat de planification stratégique 2023-2025 à « Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c. (RCGT) », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 51 738,75 \$, incluant les taxes.
- 2.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.
- 3.- Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.

CE-13374/22-05-19

ITEM 7.1

ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – ACCÈS CANNABIS 2021-2022

ATTENDU QUE les corps de police, malgré la légalisation du cannabis, conservent le mandat de réprimer les infractions criminelles relatives au cannabis en vertu de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, c. 16) notamment en matière d'approvisionnement illégal;

ATTENDU QUE le Comité ACCÈS Cannabis (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) vise à enrayer le commerce illégal du cannabis au Québec;

ATTENDU QUE le Comité est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec concernés;

ATTENDU QUE le Comité vise à appuyer l'action des corps de police pour intensifier la répression des réseaux d'approvisionnement illégaux du cannabis au Québec afin de diminuer l'accessibilité du cannabis illicite sur le marché québécois ainsi que de diriger les consommateurs adultes actuels vers un marché légal et plus sécuritaire;

ATTENDU QUE la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Saint-Jérôme conviennent de conclure une entente prévoyant les conditions et les modalités d'octroi de subventions, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, pour la participation du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme au Comité ACCÈS Cannabis;

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M-19.3) confie à la Ministre de la Sécurité publique la fonction de favoriser et de promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU QUE les corps de police prenant part au Comité s'engagent à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de produits de cannabis destiné au marché québécois.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la Ministre de la Sécurité publique

ATTENDU la recommandation de messieurs Philippe Roques, chef de la Division du soutien administratif et des affaires policières, datée du 3 mai 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine l'entente à intervenir avec la ministre de la Sécurité publique relative à la participation du Service de police de Saint-Jérôme, de l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux au programme « ACCÈS Cannabis » pour l'exercice financier 2021-2022, laquelle est jointe à la présente résolution.**
- 2.- **Le directeur du Service de police soit, et il est par les présentes, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.**

CE-13375/22-05-19

ITEM 8.1

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.8 « CLAUSE DE SAUVEGARDE »

ATTENDU QUE l'application de l'article 8.8 « clause de sauvegarde » entraîne des iniquités salariales internes, et ce, depuis la mise en place de l'actuelle structure salariale, soit le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU la volonté des parties de corriger ces situations d'iniquité;

ATTENDU QUE la présente recommandation représente un coût additionnel pour 2022 de 16 120 \$;

ATTENDU la recommandation de mesdames Geneviève D'Anjou, conseillère en relation de travail, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir avec le l'Association des cadres municipaux de la Ville de Saint-Jérôme, concernant la modification à l'article 8.8 « clause de sauvegarde » de l'Entente sur les modalités de travail des cadres de la Ville de Saint-Jérôme.**
- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la conseillère du Service de la gestion du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

CE-13376/22-05-19

ITEM 8.2

LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 « CLAUSE REMORQUE »

ATTENDU la volonté des parties de favoriser l'attractivité des fonctions cadres envers le personnel syndiqué policier ou pompier de la Ville;

ATTENDU QUE la présente recommandation représente un coût additionnel pour 2022 de 20 000 \$;

ATTENDU la recommandation de mesdames Geneviève D'Anjou, conseillère en relation de travail, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir avec le l'Association des cadres municipaux de la Ville de Saint-Jérôme, concernant la modification à l'article 9 « clause remorque » de l'Entente sur les modalités de travail des cadres de la Ville de Saint-Jérôme.**
- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la conseillère du Service de la gestion du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

CE-13377/22-05-19
ITEM 8.3

ÉVALUATION DU POSTE DE « TECHNICIEN À L'INFORMATION ET AUX PERMIS ET INSPECTIONS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU QUE la résolution CM-13251/19-08-27 autorisant la modification des titres des postes de « Technicien aux permis et aux inspections », « Technicien à l'information et aux demandes de permis » et « Inspecteur » pour « Technicien à l'information, aux permis et inspections » et n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation paritaire;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU QUE l'évaluation du poste de « Technicien à l'information, permis et inspections » au Service de l'urbanisme et du développement durable, soit maintenue et n'engendre aucun coût rétroactif;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter des modifications à la description d'emploi et à l'évaluation dudit poste;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 25 avril 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « Technicien à l'information, aux permis et inspections » du Service de l'urbanisme et du développement durable.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « Technicien à l'information, aux permis et inspections » demeure à la classe 16, 386 points, pour la période du 27 août 2019 à aujourd'hui.**

CE-13378/22-05-19

ITEM 8.4

ÉVALUATION DU POSTE DE « SECRÉTAIRE JURIDIQUE » - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU les dispositions de l'article 31 de la convention collective des cols blancs permettant une révision de l'évaluation d'un emploi;

ATTENDU la demande de réévaluation de poste faite par le titulaire du poste de « Secrétaire » pour « Secrétaire juridique », datée du 3 mai 2019;

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CE-12956/21-08-09, autorisait la modification du titre du poste de « Secrétaire » pour « Secrétaire juridique » et n'avait pas fait l'objet d'une évaluation paritaire;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter des modifications à la description d'emploi et à l'évaluation dudit poste;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 25 avril 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « Secrétaire juridique » du Service du greffe et des affaires juridiques.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « Secrétaire juridique » passe de la classe 7, 241 points, à la classe 11, 300 points, rétroactif au 3 mai 2019 au 8 août 2021.**
- 3.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « Secrétaire juridique » passe de la classe 9, (en évaluation) à la classe 11, 300 points, rétroactif au 9 août 2021 à aujourd'hui.**

CE-13379/22-05-19

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/ap



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 19 MAI 2022 À 9 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	171
CE-13366/22-05-19	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	171
CE-13367/22-05-19	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2022	172
CE-13368/22-05-19	5.1	MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT N°2 – ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SERVICE DE POLICE POUR L'ANNÉE 2021 – 2021-BS-015	172
CE-13369/22-05-19	5.2	CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 488 397 À 6 488 399 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT N°2022-50002	173
CE-13370/22-05-19	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – FEUX D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE 2022	174
CE-13371/22-05-19	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – SONORISATION, ÉCLAIRAGE, TOURNAGE ET DIFFUSION VIDÉO POUR LA FÊTE NATIONALE 2022 (2022-BS-122)	175
CE-13372/22-05-19	6.3	ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE CASIERS POUR HABITS DE COMBAT	175
CE-13373/22-05-19	6.4	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE PROFESSIONNELS POUR UN MANDAT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2025 – 2022-020-HP	176
CE-13374/22-05-19	7.1	ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – ACCÈS CANNABIS 2021-2022	177
CE-13375/22-05-19	8.1	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.8 « CLAUSE DE SAUVEGARDE »	178
CE-13376/22-05-19	8.2	LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET L'ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 « CLAUSE REMORQUE »	179

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13377/22-05-19	8.3	ÉVALUATION DU POSTE DE « TECHNICIEN À L'INFORMATION ET AUX PERMIS ET INSPECTIONS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	179
CE-13378/22-05-19	8.4	ÉVALUATION DU POSTE DE « SECRÉTAIRE JURIDIQUE » - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	180
CE-13379/22-05-19	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	181